



Saint-Michel
DE-BELLECHASSE

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ


par la soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale de la Municipalité

QUE :

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE A ADOPTÉ LES DATES SUIVANTES POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL EN 2020 QUI SE TIENDRONT DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE SISE AU 129, ROUTE 132 EST À SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE À 20H.

- MARDI 14 JANVIER
- MARDI 4 FÉVRIER
- MARDI 10 MARS
- MARDI 7 AVRIL
- MARDI 5 MAI
- LUNDI 1^{ER} JUIN
- LUNDI 6 JUILLET
- JEUDI 20 AOÛT
- MARDI 8 SEPTEMBRE
- MARDI 6 OCTOBRE
- MARDI 3 NOVEMBRE
- MARDI 8 DÉCEMBRE;

FAIT à Saint-Michel-de-Bellechasse le 6^e jour du mois de janvier deux mille vingt.


Directrice générale, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h30 et 17h, le 6^e jour du mois de janvier 2020, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020


Directrice générale